



Direction Départementale des Territoires et de la Mer  
Service Déplacements - Risques - Sécurité  
Pôle Risques Naturels et Technologiques

**COMMUNE DE BOUYON**

**PLAN DE PRÉVENTION DES RISQUES  
NATURELS DE MOUVEMENTS DE TERRAIN**

DOSSIER D'ENQUÊTE PUBLIQUE

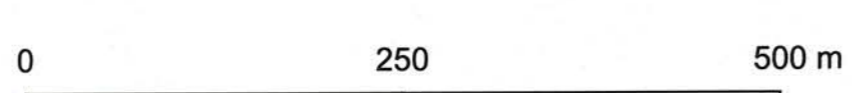
CARTE DE ZONAGE RÉGLEMENTAIRE  
PARTIE OUEST  
1/5 000

PRESCRIPTION DU PPR : arrêté du 12 juin 2018 et prorogé le 24 décembre 2020  
MISE À DISPOSITION DU PUBLIC : du 9 janvier au 10 février 2023



Direction Départementale des Territoires et de la Mer  
Service Déplacements - Risques - Sécurité  
Pôle Risques Naturels et Technologiques

Maurice LESECC  
Commissaire Enquêteur



**LEGENDE**

Périmètre d'étude

**Zones réglementées**

**ZONE ROUGE**  
- en zones urbanisées ou à urbaniser : aléa moyen à très fort de chutes de blocs  
- en zones peu ou pas urbanisées : aléa moyen à très fort de chutes de blocs

**ZONE ROUGE**  
- en zones urbanisées ou à urbaniser : aléa fort à très fort d'un phénomène autre que les chutes de blocs  
- en zones peu ou pas urbanisées : aléa moyen à très fort d'un phénomène autre que les chutes de blocs

**ZONE ROUGE**  
- en zones urbanisées ou à urbaniser : aléa moyen à très fort de chutes de blocs et aléa fort à très fort d'un phénomène autre que les chutes de blocs  
- en zones peu ou pas urbanisées : aléa moyen à très fort de chutes de blocs et aléa moyen à très fort d'un phénomène autre que les chutes de blocs

**ZONE BLEUE** : zone soumise à des mesures de prévention  
- en zones urbanisées ou à urbaniser : aléa faible de chutes de blocs et aléa faible à moyen d'un phénomène autre que les chutes de blocs  
- en zones peu ou pas urbanisées : aléa faible de chutes de blocs et aléa faible d'un phénomène autre que les chutes de blocs

**ZONE BLANCHE** : zone non réglementée

**Nature du phénomène**

G : Glissement

E : Effondrement

Eb : Eboulement chute de blocs

Ra : Ravinement

Sources :  
cadastre DGFIP, 2020